



4^e réunion 2023 de l'Assemblée départementale de l'Aube : Décision modificative du budget 2023

Faire face aux défis, s'adapter et rester l'acteur essentiel du territoire

Comme l'ensemble de la Nation, le Département de l'Aube affronte les conséquences de la crise économique et de la crise énergétique qui conduisent à de nombreuses augmentations dans tous les domaines. Toutefois, la collectivité fait front.

Le budget 2023 nécessite ainsi une faible décision modificative à 2,6 M€, démontrant la justesse du travail, de l'anticipation des besoins et de la maîtrise des dépenses publiques du Département.

Il garde de cette manière les marges de manœuvre pour soutenir le territoire et ses habitants avec des politiques et des services efficaces.

Conscient des enjeux environnementaux, le Département lance également d'importantes mesures pour protéger les zones sensibles.

SOMMAIRE

1| La Décision modificative : 2,6 M€, un faible ajustement qui traduit la justesse du budget 2023

- ▮ **Qu'est-ce qu'une Décision modificative ?**
- ▮ **Le Département face à des augmentations imposées**
- ▮ **Le Département se donne les moyens de mener à bien ses projets**
- ▮ **La poursuite du désendettement**

2| Le rapport d'activités 2022 des services de la collectivité : un document détaillé pour mieux comprendre l'action du Département

3| Aux côtés de ses partenaires, le Département travaille au bénéfice des Audois

- ▮ **Etablissements et services sociaux et médico-sociaux, collèges publics : le Département adapte les objectifs de dépenses**
- ▮ **Bailleurs sociaux : un dispositif pour soutenir la création de logements locatifs en ruralité**
- ▮ **Collectivités et intercommunalités : des outils à leur disposition comme la Siaba et la Spl X-Demat,**

4| Les Espaces sensibles naturels : des engagements concrets avec des moyens financiers

- ▮ **Les principes du SDENS**
- ▮ **Les sites audois qui pourraient devenir ENS**

1| La Décision modificative : 2,6 M€, un faible ajustement qui traduit la justesse du budget 2023

■ Qu'est-ce qu'une Décision modificative ?

Chaque année, la Décision modificative (DM) traduit l'adaptation du budget primitif de l'année en prenant en compte plusieurs éléments :

- les derniers besoins de financement des projets en cours en fonction de leur avancement,
- les éléments plus conjoncturels et extérieurs sur lesquels la collectivité n'a pas forcément de prise (ex : décisions gouvernementales).

Cette DM s'inscrit dans un calendrier budgétaire de l'Assemblée départementale qui cadre à la fois les finances de la collectivité mais aussi son projet politique :

- le Budget primitif (BP),
- le Budget supplémentaire (BS),
- la Décision modificative (DM),
- les Orientations budgétaires (OB).

C'est ensuite la Commission permanente qui met en œuvre de façon opérationnelle cette politique.

■ Le Département face à des augmentations imposées

Pour 2023, la DM s'élève à 2,6 M€ d'inscriptions nouvelles (tous budgets confondus), soit un faible ajustement qui ne représente que 0,5% du budget global. Elle démontre, une fois de plus, la maîtrise du budget principal dont les prévisions étaient calculées au plus juste dans un contexte économique difficile.

Ces évolutions budgétaires sont, en partie, dues à des éléments extérieurs :

- **l'augmentation du coût de la masse salariale** du personnel départemental et des organismes sous la responsabilité du Département liée à des décisions gouvernementales : + 1,5 M€ (revalorisation du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, possibilité de mettre en œuvre une prime « pouvoir d'achat » si le décret paraît) ;
- **la flambée des coûts de l'énergie** : + 468 000 € (carburant, énergie, ...) ;
- **la mise en œuvre de choix politiques du Département** : +2,2 M€ (soutien aux collègues qui subissent l'augmentation du gaz, accompagnement de la progression de la prestation de compensation du handicap (PCH), projet alimentaire territorial, lutte contre les addictions, tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux...).

Cette situation devrait se poursuivre et contraindre le Département à mettre en place un budget plus resserré pour 2024. Pour autant, elle ne compromet pas sa capacité à investir.

■ Le Département se donne les moyens de mener à bien ses projets

En 2023, le Département s'est engagé à investir près de 100 M€. Un haut niveau qui traduit une volonté politique de poursuivre la dynamique de financement des programmes liés à l'entretien des équipements départementaux, intégrant la maîtrise énergétique, comme la voirie, les collèges, les équipements sportifs et culturels, tout en soutenant résolument les projets structurants portés par les

communes et les intercommunalités aubois. Et ce, malgré un contexte toujours plus compliqué et incertain (effets de la crise sanitaire, inflation, guerre).

Cet investissement se répartit pour :

- **70 % en dépenses d'équipement** (études, acquisitions et travaux) et aménagement de zones,
- **25 % en subventions et fonds de concours versés à des tiers, principalement aux communes et structures intercommunales.** + 31,5 M€ de subventions qui sont la traduction des valeurs sur lesquelles le Conseil départemental fonde son action : proximité, partenariat, confiance et équilibre du territoire,
- 5 % en divers.

Ces investissements améliorent la qualité de vie des Aubois, renforcent l'attractivité de l'Aube, assurent la dynamique des entreprises du BTP et créent de l'emploi en générant des activités nouvelles.

Parmi les grands projets du Département qui ont été ou seront livrés en 2023 :

- Le Complexe international multisport et escalade (Cime),
- l'extension de l'école d'ingénieurs EPF,
- le Centre routier de Vendevre-sur-Barse,
- ...

Ceux à venir :

- la construction d'un centre médico-social à La Chapelle-Saint-Luc,
- la restructuration de collèges,
- l'aménagement de Mesnil-Saint-Père,
- la rénovation de la Chapelle d'Avallieur,
- ...

■ La poursuite du désendettement

53 M€ en 2017, 45 M€ en 2018, 36 M€ en 2019, 28 M€ en 2020 : la dette est maîtrisée.

En 2022, elle est passée sous la barre symbolique des 20 M€.

En 2023 :

- le remboursement en capital est de seulement 3,5 M€ ;
- le **stock de la dette par habitant s'élève à 65,32 €**, contre 540 € en moyenne dans les Départements de taille comparable (strate 250 000 – 500 000 hab.) ;
- le délai de désendettement de l'Aube est inférieur à une année (contre 5 années en moyenne dans les Départements de taille comparable).

Toutefois, en 2024, le Département aura de nouveau recours à l'emprunt.

2| **Le rapport d'activités 2022 des services de la collectivité : un document détaillé pour mieux comprendre l'action du Département**

Rapport du Président p.1

Le rapport d'activités, présenté lors de cette quatrième réunion par le président Philippe Pichery, est l'occasion de mesurer et de saluer l'ampleur du travail effectué par les différents services de la collectivité pour mettre en application le projet politique porté par les élus au service de la population et du territoire. Une dimension et une variété que Philippe Pichery résume ainsi dans l'édito de ce rapport d'activité : « *La Collectivité départementale exerce de très nombreuses responsabilités et missions qui touchent à la vie quotidienne de tous les Audois. Son action se fonde sur les marqueurs solides que sont la proximité et la Solidarité. Pour cela, elle mobilise une communauté humaine, unie, composée d'élus et de l'ensemble des services.* »

Ce rapport d'activité permettra notamment :

- **au grand public de mieux comprendre les multiples missions du Département**
- **aux personnels du Département de mettre leur propre action en perspective de celles des autres services et ainsi de mieux comprendre leur place essentielle au sein de cette institution.**

3| Aux côtés de ses partenaires, le Département travaille au bénéfice des Auboisiens

■ Etablissements et services sociaux et médico-sociaux, collèges publics : le Département adapte les objectifs de dépenses

Commission 1 – rapport p.15
Commission 2 – rapport p.33

C'est le Département de l'Aube qui fixe les orientations budgétaires d'institutions partenaires, comme :

- les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux,
- les collèges publics.

Pour limiter leurs dépenses, il a toujours fixé des objectifs ambitieux mais tenables.

Or ces institutions, comme de nombreuses autres, sont fortement impactées par l'augmentation des coûts de fonctionnement en raison de :

- l'inflation (même si celle-ci tend à se stabiliser voire à entamer une décrue),
- la hausse des rémunérations (accords Laforcade en 2021, revalorisation étendue aux personnels socio-éducatifs, augmentation de l'indice du SMIC en 2023...),
- la crise énergétique (hausse des coûts de chauffage, notamment le gaz dans les collèges, et des transports).

Le Département reste donc très vigilant pour soutenir ses partenaires, adapter les objectifs des dépenses et palier aux difficultés :

- **Pour les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux**, le Département veille notamment à l'évolution des dépenses (dans les champs des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de l'enfance). L'ensemble des taux d'évolution pour l'exercice 2024 est revu à la hausse pour faire face aux augmentations.
- **Pour les collèges publics**, le Département assure leur Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit permettre de couvrir les dépenses liées à la pédagogie et à l'entretien des bâtiments. Les dépenses énergétiques sont devenues presque impossibles à prévoir à cause des importantes fluctuations du coût des énergies. Pour y faire face, le Département reprendra au 1^{er} janvier 2024 le paiement direct de ces charges aux fournisseurs d'énergies.

■ Bailleurs sociaux : un dispositif pour soutenir la création de logements locatifs en ruralité

Commission 4 – rapport p.83

Afin de revitaliser les centres-bourgs et de rééquilibrer l'offre de logement sur le territoire auboisiens, le Département s'est engagé en 2023 à soutenir la construction ou l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs sociaux. Il s'agit de permettre aux populations les moins favorisées de rester sur leur territoire et ainsi de contribuer au dynamisme rural.

Les réflexions engagées avec les deux bailleurs sociaux, Troyes Aube Habitat et Mon Logis, ont permis de envisager un nouveau dispositif qui permettra d'équilibrer financièrement leurs opérations en ruralité.

Objectif : **limiter le déséquilibre (déficit) pour les porteurs de projets entre le coût des opérations et le plafonnement plus bas des loyers dans les zones rurales.**

En d'autres termes, le Département subventionnera ce déséquilibre avec une enveloppe annuelle limitée à 500 000 €.

■ Collectivités et intercommunalités : des outils à leur disposition comme la Siaba et la Spl X-Demat

Commission 5 – rapports p.259 et p.277

Le Département apporte sa contribution dans de nombreux domaines, y compris pour faciliter l'action des collectivités et intercommunalités. Il est ainsi engagé dans le développement de deux outils qui sont au service du territoire :

- la Spl-XDemat
- la Siaba

■ La Spl-XDemat

La société SPL-Xdemat a été créée en 2012 par des collectivités, pour des collectivités, à l'initiative du Département de l'Aube.

Elle vient de passer le cap des **3 000 actionnaires (collectivités ou groupements de collectivités)** répartis sur huit départements : l'Aube, la Marne, les Ardennes, la Haute-Marne, l'Aisne, la Meuse, les Vosges, et la Meurthe-et-Moselle. Ils vont de la toute petite commune rurale au Département.

La vocation de cette société publique locale (Spl) est d'aider les collectivités, quelle que soit leur taille, à **répondre aux défis réglementaires en matière d'e-administration**. L'idée est de créer des outils de dématérialisation, simples d'utilisation au quotidien, parfaitement adaptés aux besoins des administrations locales et à un coût raisonnable.

Ce panel de plus de **30 services s'enrichit chaque année de nouveaux développements**. Une demi-douzaine d'autres services est actuellement à l'étude.

■ La Siaba

Le Département est actionnaire de la Siaba, Société immobilière d'aménagement du Barsuraubois et de l'Aube et préside le Conseil d'administration.

L'objectif de la Siaba est d'aider au développement du territoire par l'étude et la réalisation :

- d'équipements collectifs dans le domaine de l'aménagement et du tourisme, de l'environnement, de la communication et de l'énergie,
- d'opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière, de quartiers,
- d'équipements d'infrastructures et de superstructures de nature à favoriser le développement économique (édifices publics, bâtiments industriels, bureaux, équipements commerciaux, réhabilitation de friches industrielles),
- de la construction ou d'aménagement d'immeubles collectifs ou individuels pour l'habitation.

En 2022, 67 opérations ont été pilotées dans le cadre de l'activité de maîtrise d'ouvrage : 43 en études et 24 en cours de travaux, ce qui représente plus de 126 M€ d'investissement.

4| Les Espaces naturels sensibles : des engagements concrets avec des moyens financiers

Commission 3 – rapport p.37

Avec une superficie au 2/3 rurale, la présence de 140 000 hectares de forêts et le passage d'une vingtaine de cours d'eau, l'Aube présente une flore très importante. La faune n'est pas en reste, puisque le département constitue un territoire stratégique en période de migration des oiseaux. Pour protéger cette biodiversité exceptionnelle, le Département lance sa politique de protection des Espaces sensibles naturels (ENS) à travers un Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS).

■ Les principes du SDENS

La politique des Espaces sensibles naturels se structure autour de grandes orientations :

- **l'équilibre territorial** : encourager le développement des ENS, agir pour un accès à la nature plus équitable ;
- **les paysages** : protéger et valoriser l'identité paysagère des territoires,
- **la ressource en eau et les milieux aquatiques** : participer à la diminution des pressions, anticiper les changements climatiques ;
- **la biodiversité** : faire des ENS un atout pour la préservation de la biodiversité ; mobiliser le réseau d'acteurs locaux ;
- **la pédagogie** : développer les actions pédagogiques, ouvrir les sites au public ;
- **l'insertion professionnelle** : développer les actions d'insertion au sein des ENS.

Les enjeux de l'organisation. Il faudra :

- construire la gouvernance,
- suivre l'évolution de la politique ENS et actualiser le schéma,
- intégrer les enjeux d'acceptabilité au pilotage,
- déployer l'identité visuelle du Département.

Les moyens financiers :

Depuis 2019, le Département alloue les recettes d'une taxe d'aménagement à des projets en faveur de l'environnement. Désormais, ces moyens seront redirigés vers le Schéma des espaces naturels sensibles. Une preuve de l'implication du Département dans cette politique des ENS. En 2022, le montant s'élevait à 1 072 224 €.

■ Les sites aubois qui pourraient devenir ENS

Un travail mené en collaboration avec les élus locaux, le Conservatoire d'Espaces naturels de Champagne-Ardenne, la Fédération des chasseurs de l'Aube, la Direction départementale des territoires et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a permis d'identifier des sites labellisables ENS sur la carte ci-dessous (liste non exhaustive qui ne vaut pas engagement) :

